

# Prévenir les fugues des seniors

Aubagne et La Penne ont signé le protocole d'Alert'errance, pour prévenir les disparitions des personnes fragiles

Le dispositif Alert'errance, a nécessité deux ans de réflexion avant de voir le jour il y a un an et demi. Les maires d'Aubagne et La Penne, après l'ensemble des partenaires (Sdis 13, gendarmerie nationale, police nationale et municipale, Ddass, Fil rouge Alzheimer...) ont signé hier un protocole d'accord, officialisant leur implication dans le projet. Un dispositif "inédit" a souligné Pierre Mingaud et "une expérience pilote dans les Bouches-du-Rhône" qui, il l'espère, fera des émules; un dispositif aussi "fruit d'une volonté commune d'apporter une réponse à des situations de souffrance" a ajouté Daniel Fontaine. Alert'errance s'est fixé plusieurs objectifs: prévenir l'errance des personnes fragiles (Alzheimer par exemple), l'alerte précoce de la disparition, l'efficacité des recherches par la mutualisation des moyens, l'amélioration des conditions de travail des personnes dans les établissements.

En 2009, 57 disparitions inquiétantes de personnes fragi-

les ou souffrant de troubles amnésiques ont été recensées dans les Bouches-du-Rhône, dont 34 de leur domicile. "La priorité est de réduire le temps de recherche, très compliqué selon la saison", a précisé Jean-Pierre Squillari, ancien commandant des sapeurs-pompiers d'Aubagne.

La réflexion menée pendant deux ans a nécessité la prise en compte de nombreuses questions: quelle est la responsabilité de l'établissement? Qui paye? Comment prévenir le risque? La gérontotechnologie et son efficacité? "On sait que le risque zéro n'existe pas, mais la prévention, on en a la preuve, diminue les risques", ajoute le pompier. "Nous ne sommes pas des spécialistes, nous avons seulement notre bonne volonté et cela ne suffit pas, ajoute le commandant Lagrange de la compagnie de gendarmerie d'Aubagne. La mutualisation des moyens (plus d'efficacité, réduction des coûts), première étape pour les secours, va rapidement évoluer: la gendarmerie projette en effet en octobre de créer une for-



Pierre Mingaud et Daniel Fontaine ont signé hier le protocole d'accord d'Alert'Errance. Un dispositif unique en France. / PH. M.M.Y.

mation de référent technique et chez les sapeurs-pompiers la création de deux postes de conseillers techniques par groupe est en cours.

## À l'essai

Autre volet d'Alert'Errance, le plan d'action collective de l'Ehpad (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) avec la mise en place d'une grille d'évaluation indi-

viduelle des risques de fugues, actuellement à l'essai dans plusieurs établissements. "Il s'agit d'un outil simple et prédictif pour évaluer le risque de fugue en fonction de différents éléments concernant le patient (santé, traitement, environnement...), explique le Dr Thierry Bautran, psychiatre et directeur de l'Ehpad de Roquefort-la-Bédoule. "La gérontotechnologie a ses limites, c'est comme les bar-

rières de sécurité autour des piscines, il ne faut pas pour autant cesser d'être vigilant". Cette grille facile à remplir devra être réactualisée tous les mois et permettra aussi une sensibilisation des équipes de soignants aux personnes "à surveiller". Soignants, qui dans la réflexion ont également été pris en compte en terme de stress au travail.

## Une trousse d'alerte

La signature hier du protocole a permis enfin la distribution aux chefs d'établissement d'un outil complémentaire: une trousse d'alerte, "dans laquelle on trouve le matériel de base, explique Florence Tarrade, directrice de la maison de retraite Le Kallisté: lampe à dynamo, carte du secteur, plan de la structure, photos récentes des résidents, fiche de recherche (ancienne adresse, réseau de bus...)"

Une dizaine d'établissements participent au dispositif sur lequel se pencherait déjà l'ARH.

Marjorie MOLY

## LES CHIFFRES

Le commandant Squillari a donné des chiffres significatifs de la recherche de personnes.

1 million d'habitants dans le département (hors Marseille).

437. C'est le nombre de recherches de personnes effectuées par les sapeurs-pompiers en 2009. 26 % avaient plus de 60 ans. 2/3 sont des hommes.

34 % sont considérés comme des fugues sérieuses.

10. Une intervention mobilise en moyenne 10 hommes (le maximum a été 38) 6 véhicules (le maximum a été 30). 18 interventions ont nécessité l'intervention de l'hélicoptère.

75 000 € par an, c'est le coût de ces interventions, hors matériel. A l'échelle de la France cela représente 5M€ par an.